

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	14 (1926)
Heft:	239
Artikel:	Le Xme Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes : (Paris, 30 mai - 6 juin 1926) : quelques résultats : (suite)
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258868

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr 5.—
ETRANGER... .	8.—
Le Numéro....	0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Pregny
Mme Marie NICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

Compte de Chèques I. 943

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est livré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Le X^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes : Quelques résultats: E. Gd.; Le travail des Commissions (La mère non-mariée et l'enfant illégitime: Jeanne VUILLIOMENET; Unité de la morale et lutte contre la traite des femmes: Dr Mariette SCHÄTZEL). — De-ci, De-là... — La quinzaine féministe (Un échec féministe à la Chambre des Lords; pour le suffrage et la paix; aux Chambres fédérales): E. Gd. — XV^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin: Emma PORRET. — A travers les Sociétés féminines. — Illustrations: Miss Sterling; Mme Adèle Schreiber, Dr Paulina Luisi.



MISS STERLING

Trésorière de l'Alliance Internationale



Mme Adèle SCHREIBER

1^e vice-présidente de l'Alliance, présidente de la Commission de la mère non-mariée et de l'enfant illégitime.

Le X^{me} Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes

(Paris, 30 mai — 6 juin 1926)

Quelques résultats

(Suite) ¹

Enfin, il y eut du travail accompli qui a donné des résultats pratiques. Le *Mouvement* a déjà publié et publiera encore des articles de spécialistes rendant compte de la besogne faite, soit dans les Commissions, soit en séances plénières, qui montrent à nos lecteurs comment le Congrès a, sur certains points, réaffirmé à nouveau certains principes, et, sur d'autres, pris nettement position dans des domaines nouveaux. Nous ne répéterons donc pas ce qui a déjà été dit, mais nous voudrions, en terminant cet article, indiquer en quelques mots le travail administratif accompli par le Congrès.

Pour beaucoup, travail administratif et modifications aux statuts signifient choses très ennuyeuses à liquider le plus rapidement possible. Tel peut être le point de vue du grand public profane; mais pour les membres d'une Association qui s'intéressent à leur Société, ce sont au contraire des questions d'importance capitale qui ont été discutées sous cette rubrique.

Les admissions, d'abord, de nouveaux membres dans l'Alliance, que le Congrès a seul le pouvoir d'accepter ou de rejeter, sur préavis motivé de la Commission des Admissions,

et, dans certains cas, du Comité. Six nouveaux pays sont entrés dans notre Fédération, cette année: les îles Bermudes, Cuba, le Luxembourg, le Portugal, Porto-Rico, et la Turquie, ce qui porte à 42 le nombre des nations faisant partie de l'Alliance. De plus, nos statuts admettant plus d'une Société par pays, 5 Sociétés ont été admises dans d'autres pays, alors que 3 étaient écartées, soit parce que leur but, essentiellement professionnel ou religieux, n'était pas conforme à celui de l'Alliance, soit parce que leurs méthodes de travail différaient trop des nôtres pour que l'on pût attendre de bons résultats de cette coopération. Cette nécessité, évidemment fort pénible, de refuser l'affiliation de Sociétés, n'a été le résultat que de longues délibérations, et il est parfaitement injuste de ne voir dans cette décision, comme l'a fait un de nos frères anglais, qu'une manifestation réactionnaire d'un féminisme attardé.

Une modification importante, décidée par le Congrès, et à laquelle il a déjà été fait allusion, est le changement de titre de l'Alliance. Il y avait longtemps que les Sociétés des pays ayant obtenu le droit de vote réclamaient ce changement, estimant qu'appartenir à une Association qui réclame le suffrage n'avait plus aucun sens pour elles, alors que les Sociétés des autres pays demandaient énergiquement le maintien de l'ancien titre, l'Alliance étant le phare dans la nuit auquel elles regardent dans les heures de découragement. Mais, de côté et d'autre, on a compris cette fois l'utilité de faire des concessions, et l'on est arrivé à adopter ce titre passablement plus long: *Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action Politique et Civique des Femmes*, qui non seulement donne satisfaction aux deux parties, mais aussi correspond mieux

¹ Voir le *Mouvement Féministe*, N° 238.

au but de l'Alliance, tel qu'il est défini par ses statuts, et lui permet une activité plus étendue en matière de préparation de la femme à ses tâches de citoyenne. On a, à ce propos, manifesté la crainte qu'en étendant son champ d'action, l'Alliance n'éparpillât un peu ses forces, et de plus, qu'elle fit ainsi double emploi avec le Conseil International des Femmes: ce à quoi on peut répondre que la base du programme de l'Alliance étant de revendiquer l'égalité des droits entre les deux sexes en matière politique, économique, légale et morale, elle ne risque guère de ce fait de cheminer dans les plates-bandes d'une autre Association.

Faut-il parler finances? Oui, sans doute, pour répéter que la situation pécuniaire de notre Internationale féministe ne va pas sans donner quelques préoccupations. On s'en soucie généralement trop peu dans nos pays, en se disant: « Ce sont les Américaines qui payent »... et sans réfléchir combien peu démocratique est ce système de laisser tout le poids financier d'une aussi vaste Association reposer sur les épaules de quelques femmes d'un seul pays. C'est, d'ailleurs, bien plutôt la Grande-Bretagne qui a fait vaillamment sa part durant le dernier exercice, et sa seule contribution aux frais du Congrès a représenté à peu près le double de la totalité de tous les autres dons, y compris la subvention de 400 livres sterling allouée par la Fondation Leslie! Et pourtant l'Angleterre est en période de crise économique, et connaît elle aussi un chômage intense, et de très lourds impôts... Les suffragistes anglaises ont su de tout temps faire des sacrifices pour leur cause. Mais d'autres pays à change élevé ne pourraient-ils pas, de leur côté, faire également un effort? Comme le disait si bien notre trésorière, Miss Sterling, dans son rapport, « une grande Alliance Internationale doit être capable de se maintenir par ses propres moyens, et les Sociétés affiliées ne doivent pas seulement partager ses aspirations et bénéficier des résultats de son activité, mais aussi supporter plus complètement le poids de ses charges financières. »¹

Enfin, une question d'ordre intérieur, qui peut avoir beaucoup d'importance pour la marche de l'Alliance a été l'augmentation sensible des membres de son Comité, qui, de 11 membres qu'il comptait jusqu'alors, en comprend actuellement 21. Ce changement, proposé par le Comité lui-même, était devenu nécessaire après les expériences pratiques de ces dernières années, qui ont prouvé, d'une part, l'utilité d'intéresser un plus grand nombre de pays au travail de l'Alliance, d'autre part, la nécessité de s'assurer une participation plus régulière aux séances du Comité, étant entendu que ce grand Comité de 21 membres désignerait un petit Exécutif, composé de 7 à 9 personnes, pour l'expédition des affaires courantes. Déjà entrée en vigueur sitôt adoptée, cette disposition nouvelle nous a valu des élections plus calmes, en supprimant les compétitions qui auraient pu se produire au sein des délégations entre plusieurs candidates du même pays. Et comme les 21 membres de notre nouveau « Board » représentent 18 pays, 3 seulement, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, comptant deux membres, quelle meilleure garantie d'internationalisme pourrait-on donner que celle-là?

Les membres du nouveau « Board » sont, pour la plupart, trop connus de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire de les leur présenter ici. Une de nos collaboratrices a déjà dit la joie que nous avons toutes éprouvée de la réélection, à la presque unanimité des voix de notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby; et toutes celles qui ont eu le privilège de vivre côté à côté avec elle durant les trois semaines qu'a réellement duré le Congrès pour les organisatrices, signeront certainement des deux mains l'appréciation que nous avons portée ici même sur le chef affable et simple, clairvoyant et modeste, généreux et délicat, qui tient entre ses mains le gouvernail de l'Alliance. Après son nom, sont sortis de l'urne électorale les noms suivants: Mlle Gourd (Suisse); Miss Sterling

¹ Rappelons ici que toute personne sympathique au but et au travail de l'Alliance peut lui venir financièrement en aide en s'inscrivant comme membre individuel. La cotisation est d'une livre sterling (25 fr. suisses) par an, et donne droit à recevoir gratuitement *Jus Suffragii*, ainsi qu'à certains avantages dans les Congrès. Nous recevrons très volontiers les inscriptions de membres individuels, nous chargeant de les transmettre à qui de droit.

(Grande-Bretagne), la femme de grand bon sens, de jugement sûr, de courage moral, dont le concours nous est si précieux, aussi bien dans les questions d'ordre général qu'en matière financière; Fru Arenholdt (Danemark), présidente de la Commission où se discutent les questions du travail; Mme Malaterre-Sellier (France), l'éloquente conférencière; Frau Adele Schreiber (Allemagne), l'oratrice de race, le champion enthousiaste des réformes sociales et de l'entente entre les peuples; Mme Manus (Hollande), la femme pratique par excellence, l'organisatrice née, à laquelle on doit la grosse part du succès matériel du Congrès; Dr. Luisi (Uruguay), bien connue dans nos milieux féministes suisses, et dont une de nos collaboratrices apprécie ici même l'œuvre à la tête de la Commission d'Egalité de la Morale; Mme Walin (Suède), que ses compatriotes nous annoncent comme une force pour notre travail; Mme Grinberg (France), l'avocate bien connue; Mme Ancona (Italie), le chef modeste du mouvement suffragiste dans son pays, la femme aux opinions nettes et au jugement clair; Miss Ruth Morgan (Etats-Unis), l'une des protagonistes du mouvement d'outre Atlantique en faveur de la S.d.N.; Mme Theodopoulos, l'un des leaders féminins en Grèce; Frau von Velsen (Allemagne), qui dirige d'une main sûre et influente le travail des anciennes Sociétés suffragistes muées en Ligues de citoyennes; Mme Plaminkova, l'ardente parlementaire de Tchécoslovaquie, qui avait déjà au Congrès de Genève conquis tous les cœurs; Mme Charaoui-Pacha, la créatrice du mouvement féministe en Egypte; et qui nous apporte le concours des femmes de l'Islam; Mme Morek, une aimable collègue norvégienne; Mme Atanaskovitch, qui représentera au milieu de nous les femmes serbes, avec une éducation universitaire suisse; Mrs. Richelieuth, une charmante Australienne; Mme de Reus-Janculesco, la vaillante pionnière du mouvement féministe en Roumanie; et la marquise del Ter, qui fait entrer l'Espagne dans notre Conseil féministe international. Ont été désignées pour faire partie du Comité Exécutif restreint: la présidente, naturellement; la secrétaire générale (Mme Gourd); la trésorière (Miss Sterling); quatre des vice-présidentes (Mmes Schreiber, Plaminkova, Malaterre et Manus); et Mmes Morgan et Wallin, Mme Ancona, également nommée vice-présidente, ne pouvant, en raison de ses occupations professionnelles, accepter de siéger dans ce Comité, qui se réunira en tout cas deux fois par an.

Pays différents, mentalités, éducations et croyances différentes, capacités différentes de tout ordre... mais toutes ces différences se complétant au lieu de s'opposer, comme nous avons pu le constater dès notre première séance: tel est le corps directeur de notre Alliance. A la belle preuve de confiance que lui ont donnée les membres de notre Association en le portant aux responsabilités, ce « Board » va répondre, durant ces trois années, par son entrain au travail, son dévouement à la cause féministe, son esprit de compréhension mutuelle et de solidarité. Il sait que sa tâche est grande, non seulement matériellement parlant, mais aussi moralement, car il lui appartient de montrer ce que peuvent des femmes véritablement inspirées du grand idéal international et sachant le placer au-dessus de toutes les difficultés d'ordre intérieur ou national. Mais nous attendons beaucoup de lui, car à lui aussi nous pouvons appliquer le proverbe japonais que nous citions plus haut et que nous aimons à répéter: « Vivre dix minutes ensemble à l'ombre du même arbre engendre la même destinée jusqu'à l'autre vie... »

E. GD.

Le Travail des Commissions.

(Suite)¹

III. LA MÈRE NON MARIÉE ET L'ENFANT ILLÉGITIME.

Il existe des rapports étroits entre la pleine égalité civique conférée aux femmes d'un pays et la situation de la mère non mariée et de son enfant. C'est-à-dire, pour donner un exemple, qu'une de ces cartes géographico-suffragistes, qui représentent en blanc les pays affranchis et en noir les pays non-affranchis, con-

¹ Voir le *Mouvement Féministe*, N° 237.